

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 juin 2026

PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Angélique BAILLEUL, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Yazid LOUE, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU

ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Pierre-Edouard MAGNAN

ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Sébastien DEWILDE à Lionel THARREAU, Julien FRILLAY à Carol DUBOIS, Quentin THIROT à Isabelle BÉRENGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole ARSENE, assistée de la Directrice du CCAS, Anne TISSIER

Nombre d'administrateurs : 17

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14 (dont 3 pouvoirs). M. Nicolas ROULY a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Madame Carol DUBOIS, Vice-Présidente,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L. 1612-13,
- La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifiée et notamment l'article 242,
- La délibération du Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 approuvant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du CCAS de Grand Quevilly,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est procédé au vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025, pour le compte du budget principal du CCAS, conformément à la réglementation en vigueur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

- Vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-après :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Excédent antérieur reporté	154 856,66 €	364 445,69 €	519 302,35 €
Recettes 2025	28 982,15 €	4 327 088,29 €	4 356 070,44 €
Total Recettes	183 838,81 €	4 691 533,98 €	4 875 372,79 €
DEPENSES			
Déficit antérieur reporté			0,00 €
Dépenses 2025	83 059,74 €	4 417 333,15 €	4 500 392,89 €
Total dépenses	83 059,74 €	4 417 333,15 €	4 500 392,89 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	100 779,07 €	274 200,83 €	374 979,90 €
Restes à encaisser (+)	0,00 €		0,00 €
Restes à payer (-)	16 755,75 €		16 755,75 €
RESULTAT CUMULE	84 023,32 €	274 200,83 €	358 224,15 €

- Constate les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Conformément à l'instruction M57, affecte comme suit le résultat de la section de fonctionnement du Budget principal du CCAS de l'exercice 2025 :
 - * Solde repris en Section d'investissement
(compte 001 – Résultat d'investissement reporté) **84 023,32 €**
 - * Solde repris en Section de fonctionnement
(compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté) **274 200,83 €**

- Adopte le Compte Financier Unique (CFU) 2025, pour le compte du budget principal du CCAS résumé dans le tableau ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 du budget du CCAS, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT,
Nicolas ROULY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.